

## Droits de place

DROITS DE PLACE	Tarifs
<b>Commerçants marché :</b>	
Com. abonnés marché / mètre linéaire (sans électricité)	1 €
Com. abonnés marché Forfait annuel électricité	52 €
Com. occasionnels marché / mètre linéaire (sans électricité)	1,70 €
Com. occasionnels marché / Forfait jour électricité	1.50 €
Camions de déballage / forfaitaire à la journée	66 €
<b>Commerçants hors marché :</b>	
habituels / forfait annuel étal < 2 mètres	240 €
occasionnels : le mètre linéaire	1,70 €
occasionnels: forfait estival pour étal < 2 mètres	75 €
AMAP Moëlanaise / mètre linéaire	Gratuité
Cirques (< 100 places) / forfait jour compris eau/électricité	65 €
Cirques (100 à 200 places) /forfait jour compris eau/électricité	94 €
Cirques (> 200 places) / forfait jour compris eau/électricité	128 €
Spectacles divers (funambules, cascadeurs etc.) / forfait journalier compris eau/électricité	51 €
Installations foraines, manèges (la journée) forfait compris eau/électricité	14 €
Installations foraines, manèges (la semaine) forfait compris eau/électricité	51 €
Terrasses cafés/restaurants forfait annuel : 1 à 10 m <sup>2</sup>	159 €
Terrasses cafés/restaurants forfait annuel : + de 10 à 20 m <sup>2</sup>	212 €
Terrasses cafés/restaurants forfait annuel : + de 20 à 30 m <sup>2</sup>	319 €
Terrasses cafés/restaurants forfait annuel : + de 30 à 40 m <sup>2</sup>	424 €
Food Truck – Forfait journalier	15 €
Food Truck – Forfait 1 service	10 €

Pour toute demande complémentaire d'abonné ou de non abonné, en besoin électrique le tarif sera de 3,40 € TTC par prise de 16A pour une durée de 6 h par jour de marché.

Les tarifs des A.O.T (Autorisation d'Occupation Temporaire) spécifiques seront définis par convention au vu de l'emplacement, de la surface, de la durée et de l'activité.

## Tarifs des droits de voirie

Libellé	Tarifs
occupation du domaine public avec un échafaudage mobile ou fixe. – Forfait journalier	1.50 €/m/jour
occupation du domaine public avec un échafaudage mobile ou fixe. – Forfait hebdomadaire (quand sup. à 8 jours)	50 €/semaine
occupation du domaine public par une benne ou un dépôt de matériaux. – Forfait journalier	1.5 €/jour
occupation du domaine public par une benne ou un dépôt de matériaux. – Forfait journalier (quand sup à 8 jours)	50 €/semaine